

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 28 OCTOBRE 1996
CONCERNANT LA NOMINATION DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance s'est régulièrement réuni le 28 octobre 1996, au siège social de la société, et a adopté notamment les cinq résolutions suivantes :

"Première Résolution

Le Conseil de Surveillance nomme aux fonctions de membre du Directoire de la NOUVELLE REPUBLIQUE, pour un mandat courant du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 2000 et conformément à l'article 21-1 / 21-2 alinéas 1 et 3 / 21-3 alinéa 1 des statuts, Jacques SAINT-CRICQ.

Deuxième Résolution

Le Conseil de Surveillance nomme aux fonctions de membre du Directoire de la NOUVELLE REPUBLIQUE, pour un mandat courant du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 2000 et conformément à l'article 21-1 / 21-2 alinéas 1 et 3 / 21-3 alinéa 1 des statuts, David BOHBOT.

Troisième Résolution

Le Conseil de Surveillance nomme aux fonctions de membre du Directoire de la NOUVELLE REPUBLIQUE, pour un mandat courant du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 2000 et conformément à l'article 21-1 / 21-2 alinéas 1 et 3 / 21-3 alinéa 1 des statuts, Christian ALLORY.

Quatrième Résolution

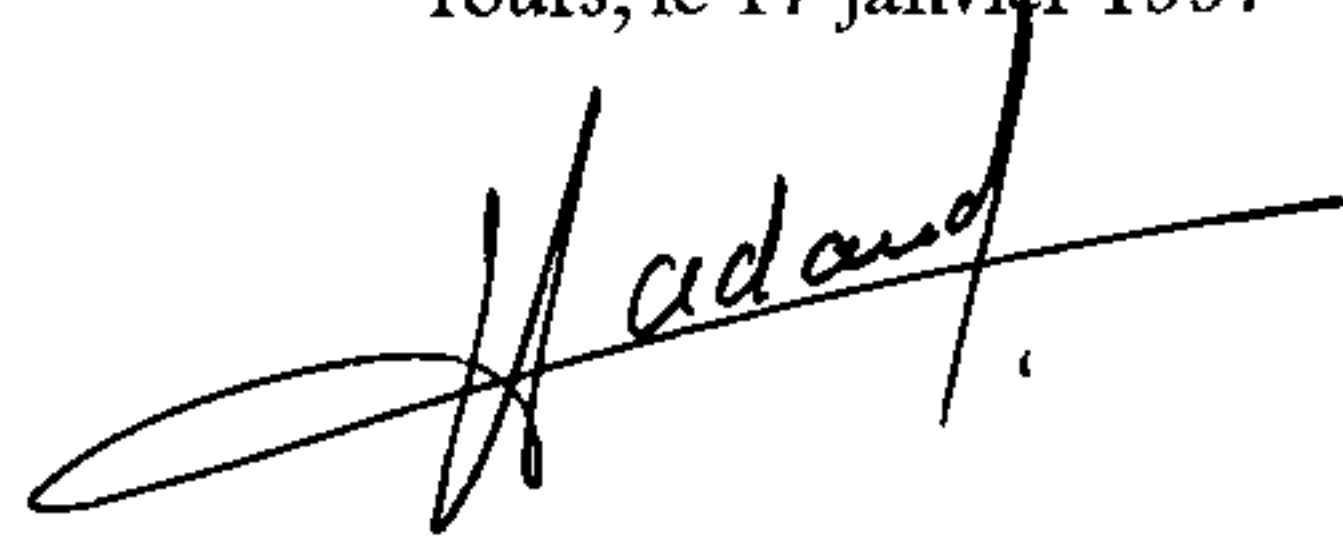
Le Conseil de Surveillance confère à Jacques SAINT-CRICQ, conformément à l'article 21-2 alinéa 2 des statuts de la NOUVELLE REPUBLIQUE, la qualité de Président du Directoire.

Cinquième Résolution :

Le Conseil de Surveillance confère à David BOHBOT la qualité de Vice-Président du Directoire."

certifié conforme

Tours, le 17 janvier 1997



Monsieur Bernard JADAUD
Président du Conseil de Surveillance